Image not found or type unknown

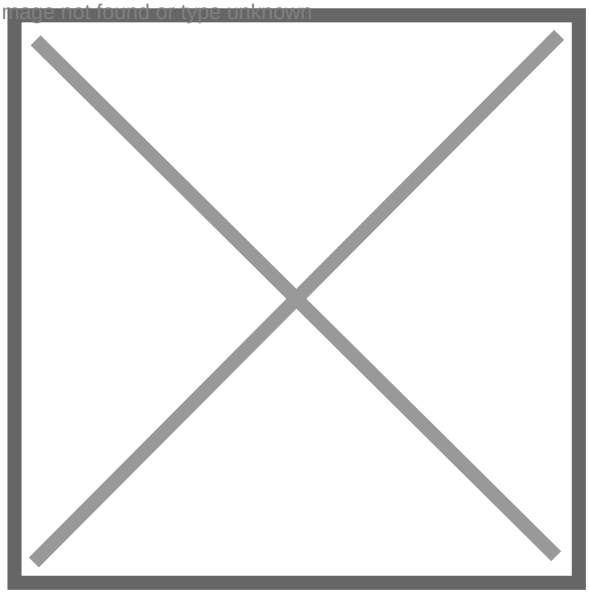

Concurrence et fournisseur

Par **polipop**, le **21/09/2010** à **22:43**

Bonjour,
ayant récemment ouvert un commerce de chaussures, je me trouve confronté au problème suivant :
un fournisseur qui s'était engagé à me fournir ses produits, refuse 2 mois plus tard de poursuivre cette collaboration au motif qu'un autre magasin propose la même marque 25 km plus loin (ce magasin vend cette marque en plus grosse quantité).
Quel recours possible pour continué à vendre cette marque?
Un commerce peut-il mettre la pression à un fournisseur pour l'empêcher de vendre à un concurrent se trouvant à 25km de là?
merci de vos éclairages

Par **Ymo**, le **22/09/2010** à **11:04**

Il faut regarder le contrat qui vous lie à ce fournisseur, sa durée, les obligations à la charge du fournisseur et les sanctions en cas de non respect de ses obligations. Sur la base de ces éléments, vous pourrez peut être le contraindre à faire quelque chose.

Sans contrat, la tache sera plus difficile.

Oui un magasin peut mettre la pression...sous forme de clause d'exclusivité par laquelle le fournisseur s'engage à ne pas vendre à un concurrent sur un territoire déterminé....je pense que cela peut expliquer la position de votre fournisseur qui, sinon, n'aurait pas grand intérêt à limiter ses ventes.

Mais un tel engagement pris par le fournisseur ne doit pas vous porter préjudice...d'ou la nécessité d'analyser le contrat qui vous lie.

Bon courage

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés